

Annnonce préalable de l'Offre publique d'acquisition

par

OEP 80 B.V., Amsterdam, Pays-Bas

pour toutes les actions nominatives en mains du public d'une valeur nominale de CHF 10.00 chacune

de

Cicor Technologies SA, Boudry, Suisse

OEP 80 B.V., Amsterdam, Pays-Bas ("**Offrant**"), filiale indirecte de OEP VIII GP, LLC. en sa qualité de commandité, a l'intention de lancer, dans les six semaines suivant la publication (la "**Publication**") de la présente annonce préalable ("**Annnonce Préalable**"), une offre publique d'acquisition ("**Offre**") conformément aux articles 125 et suivants de la Loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés ("**LIMF**"), portant sur toutes les actions nominatives en mains du public de Cicor Technologies Ltd. ("**Cicor**" ou la "**Société**"), d'une valeur nominale de CHF 10.00 chacune (les "**Actions Cicor**").

1. CONTEXTE DE L'OFFRE

Le 29 novembre 2024, l'Offrant a converti les 48'265 obligations convertibles à conversion forcée émises par Cicor (les "**MCNs**") et détenue par l'Offrant et, lors de cette conversion, a acquis 1'016'105 Actions Cicor. Ce qui, en combinaison avec les 851'705 Actions Cicor déjà détenues par l'Offrant au moment de la conversion des MCNs, a porté la participation totale de l'Offrant à 1'867'810 Actions Cicor, correspondant à (i) 54.76% des Actions Cicor émises, sur la base d'un total de 3'411'169 Actions Cicor émises avant l'inscription des Actions Cicor nouvellement émises au registre du commerce, (ii) 40.92% des Actions Cicor émises, sur la base d'un total de 4'564'946 Actions Cicor émises après l'inscription au registre du commerce des Actions Cicor nouvellement émises lors de la conversion de 54'805 MCNs (y compris les MCNs qui n'étaient pas détenues par l'Offrant), et (iii) 39.93% des Actions Cicor émises, sur la base d'un total de 4'678'272 Actions Cicor émises suite à l'inscription au registre du commerce des Actions Cicor qui ont déjà été et seront nouvellement émises lors de la conversion de tous les MCNs en circulation émis par la Société.

L'Offrant effectue l'Offre en raison du dépassement du seuil de propriété déclenchant une offre obligatoire (33.33% des droits de vote de toutes les Actions Cicor) à la suite de la conversion MCNs de l'Offrant. L'Offrant n'a pas l'intention de détenir la totalité des Actions Cicor ou de décocter la Société. Toutefois, si l'Offrant détient à tout moment plus de 90% des Actions Cicor, il se réserve le droit d'initier une fusion conformément à l'article 8 al. 2 et à l'article 18 al. 5 de la loi sur la fusion, en vertu de laquelle les actionnaires minoritaires restants seraient indemnisés.

2. TERMES PRINCIPAUX DE L'OFFRE

Objet de l'Offre

A l'exception de ce qui est prévu ci-après, l'Offre portera sur toutes les Actions Cicor émises et, à la date de la présente Annonce Préalable, détenues par le public, ainsi que sur un maximum de 113'326 Actions Cicor pouvant être émises par Cicor jusqu'à la fin de la Délai Supplémentaire d'Acceptation (tel que défini ci-dessous) lors de la conversion de tous les MCNs émis par Cicor.

L'Offre ne s'étend pas (i) aux 1'867'810 Actions Cicor détenues par l'Offrant et/ou toute autre personne agissant de concert avec lui, (ii) aux 307'007 Actions Cicor détenues par Cicor en tant qu'actions propres, à l'exception d'un total de 30'591 Actions Cicor qui peuvent être transférées jusqu'à la fin de la Délai Supplémentaire d'Acceptation (tel que défini ci-dessous) aux membres de la direction et employées de Cicor dans le cadre du plan d'options sur actions basé sur la performance (PSOP) existant et du plan d'actions de performance (PSP) existant.

Prix de l'Offre

Le prix de l'offre pour chaque Action Cicor est CHF 55.17 net en espèces (le "**Prix de l'Offre**").

Le Prix de l'Offre sera réduit du montant brut de tout effet dilutif concernant les Actions Cicor avant l'Exécution, y compris sans limitation, les paiements de dividendes et autres distributions de toute nature, les scissions et les spin-offs, les augmentations de capital et la vente d'actions propres, à l'exception de la vente d'un maximum de 30'591 Actions Cicor dans le cadre du plan d'options sur actions basé sur la performance existant et du plan d'actions de performance existant, à un prix d'émission ou de vente par Action Cicor inférieur au Prix de l'Offre, l'achat par la Société ou l'une de ses filiales d'Actions Cicor à un prix d'achat supérieur au Prix de l'Offre, l'émission par la Société ou l'une de ses filiales d'options, de warrants, de titres convertibles ou d'autres droits d'acquérir des Actions Cicor ou d'autres titres de la Société à un prix inférieur à la valeur de marché, et les remboursements de capital sous quelque forme que ce soit.

Le Prix de l'Offre est égal au cours moyen calculé en fonction des volumes de toutes les transactions en Actions Cicor exécutées à la SIX Swiss Exchange pendant les soixante (60) jours de bourse (chacun étant un "**Jour de Bourse**") précédant la Publication (soit CHF 55.17).

La médiane mensuelle du volume quotidien des transactions sur les Actions Cicor à la SIX Swiss Exchange (le "**VWAP**") a été égale ou supérieure à 0.04% de la fraction librement négociable (*free float*) pendant au moins dix (10) des douze (12) mois complets précédant la Publication. En conséquence, les Actions Cicor sont considérées comme liquides conformément à la Circulaire COPA n° 2 : Liquidité au sens du droit des OPA) de la COPA du 26 février 2010 (*UEK-Rundschreiben Nr. 2 (Liquidität im Sinne des Übernahmerechts)*). Par conséquent, le VWAP constitue la base du prix minimum et l'évaluation des

actions par l'organe de contrôle conformément à l'art. 42 para. 4 OIMF-FINMA n'est pas nécessaire.

Évolution historique du cours des Actions Cicor depuis 2020 :

	2020	2021	2022	2023	2024**
Haut*	CHF 63.80	CHF 64.60	CHF 56.80	CHF 51.60	CHF 60.00
Bas*	CHF 29.50	CHF 45.70	CHF 40.60	CHF 41.90	CHF 49.00

* Prix de clôture quotidien en CHF, Source: SIX Swiss Exchange

** Du 1er janvier 2024 au 6 décembre 2024 (dernier Jour de Bourse avant la Publication), Source: SIX Swiss Exchange.

Calendrier indicatif de l'Offre

Le prospectus décrivant l'Offre devrait être publié le 12 décembre 2024 (le "**Prospectus d'Offre**") et le délai de carence de 10 Jours de Bourse courra alors vraisemblablement du 13 décembre 2024 au 3 janvier 2025. L'Offre devrait rester ouverte pendant une période de 20 Jours de Bourse, c'est-à-dire vraisemblablement du 6 janvier 2025, jusqu'au 31 janvier 2025, 16h00, heure d'Europe centrale (HEC) (la "**Période d'Offre**"). L'Offrant se réserve le droit de prolonger la Période d'Offre. Après la publication des résultats intermédiaires définitifs, l'Offre sera ouverte à l'acceptation pour un délai d'acceptation supplémentaire de 10 Jours de Bourse, soit vraisemblablement du 7 février 2025, jusqu'au 20 février 2025, 16h00, heure d'Europe centrale (HEC) (le "**Délai Supplémentaire d'Acceptation**"). L'exécution de l'Offre devrait avoir lieu le 28 février 2025 ("**Exécution**", et la date à laquelle l'Exécution doit avoir lieu, la "**Date de l'Exécution**").

Conditions

Approbation de l'offre publique d'acquisition: Toutes les périodes d'attente applicables à l'exécution de l'offre obligatoire par l'Offrant auront expiré ou se seront terminées et toutes les autorités et, le cas échéant, les tribunaux de toutes les juridictions auront approuvé ou autorisé ou, selon le cas, n'auront pas interdit ou objecté à l'Offre par l'Offrant et à son Exécution.

Pas d'injonction ou d'interdiction: Aucun jugement, sentence, décision, ordonnance ou autre mesure faisant autorité n'aura été rendu de manière temporaire ou permanente, en tout ou en partie, empêchant, interdisant ou déclarant illicite l'Offre, son acceptation, l'Exécution ou l'acquisition de toute action de la Société par l'Offrant.

Ces conditions sont en vigueur jusqu'à l'Exécution.

Restrictions à l'Offre

Général

L'Offre annoncée ici n'est faite ni directement ni indirectement dans des Etats ou juridictions dans lesquels/lesquelles une telle Offre serait illicite ou enfreindrait les lois ou réglementations en vigueur, ou qui exigerait d'OEP 80 B.V., d'OEP VIII GP, LLC. ou de toute entité directement ou indirectement contrôlée et/ou gérée par OEP VIII GP, LLC. une modification des termes ou

des conditions de l'Offre, la formulation d'une demande supplémentaire ou des démarches supplémentaires auprès d'autorités étatiques ou autres autorités administratives ou de régulation. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre à de tels Etats ou à de telles juridictions. La documentation relative à l'Offre ne doit pas être distribuée ni envoyée dans de tels Etats ou juridictions. Cette documentation ne doit pas être utilisée pour solliciter l'acquisition de titres de participation de la Société de quiconque dans ces Etats ou juridictions.

Selon le droit suisse, les Actions Cicor présentées à l'acceptation dans le cadre de l'Offre ne peuvent être retirées que dans certaines circonstances, en particulier si une offre concurrente est lancée pour les Actions Cicor.

Notice to U.S. Holders

The Offer is being made for certain registered shares of Cicor, a Swiss stock corporation (*Aktiengesellschaft*) whose shares are listed on the SIX Swiss Exchange, and is subject to Swiss disclosure and procedural requirements, which are different from those of the United States of America (the "**U.S.**"). The Offer is subject to the requirements of Section 14(e) of, and Regulation 14E under, the U.S. Securities Exchange Act of 1934, as amended (the "**U.S. Exchange Act**"), including amendments to the terms and conditions of the Offer, extensions of the Offer, purchases outside of the Offer and minimum Offer Period, and is otherwise being made in accordance with the requirements of Swiss law. Accordingly, the Offer is subject to disclosure and other procedural requirements, including with respect to withdrawal rights, settlement procedures and timing of payments that are different from those applicable under U.S. tender offer procedures and laws. Holders of Cicor Shares resident in the U.S. (each a "**U.S. Holder**") are urged to read this Offer Prospectus which is available at <https://www.takeover.ch/> and consult with their own legal, financial and tax advisors regarding the Offer.

It may be difficult for U.S. Holders to enforce their rights and any claim arising out of U.S. securities laws, since the Offeror and the Company are located in a non-U.S. jurisdiction, and some or all of their officers and directors may be residents of a non-U.S. jurisdiction. U.S. Holders may not be able to sue a non-U.S. company or its officers or directors in a U.S. or non-U.S. court for violations of the U.S. securities laws. Further, it may be difficult to compel a non-U.S. company and its affiliates to subject themselves to a U.S. court's judgment.

The receipt of cash pursuant to the Offer by a U.S. Holder may be a taxable transaction for U.S. federal income tax purposes and under applicable U.S. state and local laws, as well as foreign and other tax laws. Each U.S. Holder is urged to consult his or her independent professional advisor immediately regarding the U.S. tax consequences of an acceptance of the Offer.

The information contained in this Offer Prospectus has not been reviewed or authorized by the U.S. Securities and Exchange Commission (the "**SEC**"). Neither the SEC nor any securities commission of any State of the U.S. has (a) approved or disapproved of the Offer; (b) passed upon the merits or fairness of the Offer; or (c) passed upon the adequacy or accuracy of the

disclosure in this Offer Prospectus. Any representation to the contrary is a criminal offence in the U.S.

United Kingdom

The communication of this Offer Prospectus is not being made by, and has not been approved by, an authorised person for the purposes of Section 21 of the Financial Services and Markets Act 2000. In the United Kingdom ("**U.K.**"), this communication and any other offer documents relating to the Offer is/will be directed only at persons (i) who have professional experience in matters relating to investments falling within Article 19(5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (the "**Order**"), (ii) falling within article 49(2)(a) to (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") of the Order or (iii) to whom an invitation or inducement to engage in investment activity (within the meaning of Section 21 of Financial Services and Markets Act 2000) in connection with the offer to purchase securities may otherwise lawfully be communicated (all such persons together being referred to as "**Relevant Persons**"). No communication in respect of the Offer must be acted on or relied on by persons who are not Relevant Persons. The Offer and any investment or investment activity to which this Offer relates is available only to Relevant Persons and will be engaged in only with Relevant Persons.

Australia, Canada and Japan

The Offer is not addressed to shareholders of the Company whose place of residence, seat or habitual abode is in Australia, Canada or Japan, and such shareholders may not accept the Offer.

3. INFORMATION

Des informations supplémentaires au sujet de l'Offre seront publiées par voie électronique dans le même média le ou vers le 12 décembre 2024. Cette Annonce Préalable ainsi que les autres documents relatifs à l'Offre seront disponibles à l'adresse <https://www.cicor-offer.ch/>.

	Numéro de valeur	ISIN	Symbole
Actions nominatives de Cicor Technologies SA	870219	CH0008702190	CICN

9 décembre 2024

Conseiller financier et Offer Manager

